



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-095 **Conseil municipal du 8 juillet 2024**

Le Lundi Huit Juillet Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAU, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Régis ROUSSEAU, Sarah ROUSSEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Katharina THOMAS et Carine MATHIEU

Excusée(s) : André-Jean VIEAU, Johanna HALLER, Marine MOUTEL-COCHAIS, Olivier AUNEAU, Bruno FOUCHER et Camille FRESNEAU.

Pouvoirs : André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Johanna HALLER à Gilles RAMBAULT, Marine MOUTEL-COCHAIS à Mélanie COTTINEAU, Olivier AUNEAU à Myriam RIALET, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE et Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Renan KERVADEC, Olivier BINET et Nabil ZEROUAL..

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 2 juillet 2024
Date de la publication : 10 juillet 2024

2024-095 COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 3 AUX LOTS N° 1 & 5 DU MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET PRESTATIONS ACCESSOIRES

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-1 et L.1414-4 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 141-21 du conseil municipal du 15 novembre 2021 autorisant la signature des marchés « fournitures et livraison de produits d'entretien et prestations accessoires », pour l'ensemble des lots ;

VU le marché notifié le 25 janvier 2022 à la société DESLANDES, pour les lots n° 1 – produits d’entretien et n° 5 – ouate, sur la base d’un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, modifié par avenants ;

VU la demande formulée par la société DESLANDES le 14 février 2024 de déroger à la révision contractuelle applicable à la date anniversaire du marché, soit une révision au-delà de 15.61 % ;

VU les projets d’avenant n° 3 aux marchés précités, annexés à la présente délibération ;

VU la décision de la commission d’appel d’offres en date du 18 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT le contexte d’inflation inédite et sans anticipation possible à cette hauteur, ayant conduit le titulaire du marché à saisir la commune d’une demande de révision exceptionnelle du bordereau des prix unitaires, à savoir au 1^{er} février 2024 ;

CONSIDÉRANT la production des justificatifs de cette demande de révision des prix, en réponse à la demande de la commune, concluant, après analyse, à la nécessité de modifier les tarifs en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu’après négociation, cette demande de révision a pu être ramenée à 20 % ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à signer les avenants n° 3 aux lots n° 1 – produits d’entretien et n° 5 – ouate, du marché « fournitures et livraison de produits d’entretien et prestations accessoires », avec la société DESLANDES.

DECIDE que cette dérogation est limitée à l’exécution de l’année de marché en cours.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

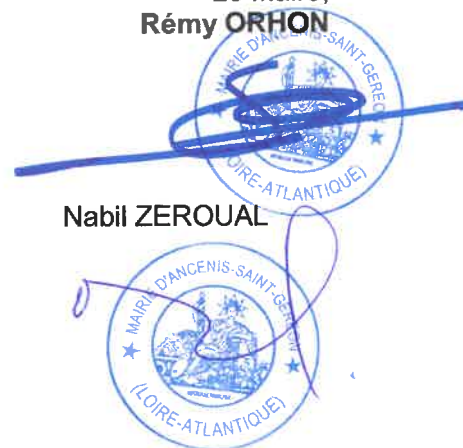
Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC



Olivier BINET



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

09 JUL. 2024

Cet acte peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

AVENANT N° 3

Fourniture et livraison

de produits d'entretien et prestations accessoires
Lot n° 5 – Ouate

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch – CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
Tél. : 02 40 83 87 00
Courriel : mairie@ancenis-saint-gereon.fr
<https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET : 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

DESLANDES
ZA Les Quatre Chemins
85400 Sainte Gemme La Plaine
Tél : 02 51 56 10 98
Courriel : deslandes@ros.is.fr
N° SIRET : 547 150 391 00035

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:
Fourniture et livraison de produits d'entretien et prestations accessoires
Lot n° 5 – Ouate
- Date de la notification du marché public : 25/01/2022
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois, à compter de la notification – Reconduction tacite, trois fois, par période d'un an.
- Montant initial du marché public :
Accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, conformément aux prix unitaires du BPU, avec montant maximum annuel de 30 000,00 € ht

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le contexte de fortes augmentations des prix de certaines matières premières et des coûts de l'énergie, en réponse à la demande de la société DESLANDES, titulaire du lot n° 5 Ouate, en date du 14 février 2024, et sur la base des justificatifs produits au pouvoir adjudicateur, l'avenant n°3 porte sur l'évolution des prix unitaires au-delà de la révision contractuelle à date anniversaire.

Cet avenant s'appuie sur les dispositions du code de la commande publique et celles portées à l'article 6.4 du CCAP du présent marché, à savoir la clause de réexamen.

Après négociation, l'évolution des tarifs du bordereau des prix unitaires a été fixée à 20 %, en lieu et place des 15,61 % calculés contractuellement. Au titre de la troisième année du marché, elle s'appliquera à compléter de la notification du présent avenant, et ce jusqu'à la date de la prochaine révision contractuelle.

A compter de cette date, il sera à nouveau fait application du BPU initialement notifié. Ce même BPU bénéficiera de la révision annuelle des prix, conformément aux conditions initiales du marché, à la date d'anniversaire, en cas de reconduction.

En cas d'évolution favorable des conditions tarifaires avant la prochaine révision contractuelle, la société DESLANDES s'engage à formuler une proposition d'ajustement à la baisse du BPU.

Compte-tenu de l'impact de cette évolution, à budget constant du pouvoir adjudicateur, le titulaire accepte de transmettre, à tout moment et sur simple demande du pouvoir adjudicateur, tout document justifiant les coûts d'approvisionnement des produits, objet du marché, pratiqués par les fournisseurs du titulaire.

La prise en compte des nouveaux prix unitaires est sans incidence sur le montant maximum annuel du présent marché.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier)

A le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Recue à titre de notification copie du présent avenant »

A le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

AVENANT N° 3

EXE10

Fourniture et livraison

de produits d'entretien et prestations accessoires

Lot n° 1 – Produits d'entretien

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'Arcenis-Saint-Géréon
Place du Marechal Foch – CS 30217
44156 Arcenis-Saint-Géréon cedex
Tél. : 02 40 83 87 00
Courriel : mairie@arcenis-saint-gereon.fr
<https://www.arcenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET : 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

DESLANDES
ZA Les Quatre Chemins
85400 Sainte Gemme La Plaine
Tél : 02 51 56 10 98
Courriel : deslandes@deslandes-prosis.fr
N° SIRET : 547 150 391 00035

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:
Fourniture et livraison de produits d'entretien et prestations accessoires
Lot n° 1 – Produits d'entretien
- Date de la notification du marché public : 25/01/2022
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois, à compter de la notification – Reconduction tacite, trois fois, par période d'un an.
- Montant initial du marché public :
Accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, conformément aux prix unitaires du BPU, avec montant maximum annuel de 8 000,00 € ht

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le contexte de fortes augmentations des prix de certaines matières premières et des coûts de l'énergie, en réponse à la demande de la société DESLANDES, titulaire du lot n° 1 Produits d'entretien, en date du 14 février 2024, et sur la base des justificatifs produits au pouvoir adjudicateur, l'avenant n°3 porte sur l'évolution des prix unitaires au-delà de la révision contractuelle à date anniversaire.

Cet avenant s'appuie sur les dispositions du code de la commande publique et celles portées à l'article 6.4 du CCAP du présent marché, à savoir la clause de réexamen.

Après négociation, l'évolution des tarifs du bordereau des prix unitaires a été fixée à 20 %, en lieu et place des 15,61 % calculés contractuellement. Au titre de la troisième année du marché, elle s'appliquera à compter de la notification du présent avenant, et ce jusqu'à la date de la prochaine révision contractuelle.

A compter de cette date, il sera à nouveau fait application du BPU initialement notifié. Ce même BPU bénéficiera de la révision annuelle des prix, conformément aux conditions initiales du marché, à la date d'anniversaire, en cas de reconduction.

En cas d'évolution favorable des conditions tarifaires avant la prochaine révision contractuelle, la société DESLANDES s'engage à formuler une proposition d'ajustement à la baisse du BPU.

Compte-tenu de l'impact de cette évolution, à budget constant du pouvoir adjudicateur, le titulaire accepte de transmettre, à tout moment et sur simple demande du pouvoir adjudicateur, tout document justifiant les coûts d'approvisionnement des produits, objet du marché, pratiqués par les fournisseurs du titulaire.

La prise en compte des nouveaux prix unitaires est sans incidence sur le montant maximum annuel du présent marché.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A :, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.